



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carnavals

Question écrite n° 117525

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'efficacité de la police londonienne dans son encadrement du traditionnel carnaval de Notting hill. En effet, alors même que de nombreuses craintes transparaissaient chez les autorités londoniennes, gouvernementales ou métropolitaines après les émeutes violentes qui ont éclaté au début du mois d'août dans certains quartiers de Grande-Bretagne, l'encadrement particulièrement efficace s'est traduit par une présence visible des forces de police de Londres dans un climat de respect et non de mépris ou de suspicion. L'observation de cette présence et la disposition des policiers du quartier comme des effectifs spécialisés antiémeutes constituaient un véritable arsenal dissuasif et préventif qui a permis de renseigner les participants sur le trajet du défilé du carnaval. Cette présence était dissuasive et assurait une parfaite insertion policière dans l'évènement qui a pu être apprécié comme tout à fait exemplaire par les journalistes, les observateurs ou les participants. Il pourrait donc s'avérer intéressant de mieux connaître l'organisation de cette présence sur le terrain par l'envoi d'une mission d'information de professionnels de la préfecture de police de Paris, pour mieux connaître leurs méthodes révélées les 28 et 29 août. Il lui demande, en conséquence, de lui indiquer s'il compte répondre à cette suggestion.

Texte de la réponse

La Préfecture de police s'efforce au quotidien de combiner au mieux le respect de la liberté de manifestation, constitutionnellement garantie, avec les impératifs de sécurité et d'ordre public. Elle doit en effet s'assurer des conditions dans lesquelles les manifestations régulièrement déclarées se déroulent au regard de l'ordre et de la tranquillité publics mais aussi de la libre circulation des personnes et des biens. L'augmentation sensible du nombre de manifestations revendicatives comme festives sur la voie publique ces dernières années et la gestion d'évènements annuels de grande ampleur tels la Nuit blanche, la Techno parade, le carnaval tropical ou la marche des fiertés ont permis à la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police, chargée d'encadrer les manifestations sur la voie publique et seul service actif de France à être spécialisé dans le maintien de l'ordre, d'acquérir un véritable savoir-faire en matière de gestion de l'ordre public. A ce titre, elle apporte son expertise et son concours à d'autres services actifs et échange régulièrement avec des partenaires étrangers comme l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Russie, la Hongrie ou même le Royaume Uni. Dans ce contexte, la poursuite de ces échanges à l'occasion du carnaval de Notting Hill peut être intéressante et sera étudiée par la préfecture de police.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117525

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9709

Réponse publiée le : 22 mai 2012, page 4103